

ARMOIRES À PHARMACIE



Que mettre dans votre armoire à pharmacie d'entreprise ?

L'armoire à pharmacie fait partie des équipements indispensables pour la santé et la sécurité des travailleurs dans une entreprise. Face à des accidents ou des situations d'urgence sur un lieu de travail, du matériel de premiers soins doit être facilement accessible pour porter secours. Quels produits et accessoires faut-il impérativement avoir dans une pharmacie d'entreprise ? Qui est habilité à s'en servir ? Qu'exige le Code du Travail ?

La composition de l'armoire à pharmacie en entreprise

Le Code du travail indique que « les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques et facilement accessible ». Cette obligation n'est pas davantage détaillée. Il n'existe donc pas de liste type de matériel imposé.

L'utilité d'une armoire à pharmacie doit être évaluée par l'employeur. En fonction des risques pour la santé et la sécurité auxquels ses employés sont confrontés, il détermine s'il est judicieux de s'équiper ou non. La médecine du travail peut ensuite donner des directives, à la fois sur le contenu de la pharmacie et sur les modalités d'utilisation des différents produits et accessoires.

Les différents registres d'évaluation des risques (registre de sécurité, document unique) peuvent servir de base pour déterminer quel matériel de soin doit être présent dans l'entreprise. Selon les dangers potentiels, la composition d'une armoire à pharmacie peut donc varier. Il existe tout de même quelques produits utiles sur tous les lieux de travail.

A titre d'exemple, voici une liste du matériel de base à disposer dans tout meuble à pharmacie :

- du produit hydroalcoolique pour l'hygiène des mains
- des gants à usage unique pour la personne qui réalisera les soins
- des compresses de gaze stériles
- du désinfectant pour les plaies : en spray, lingettes, flacon
- du sérum physiologique
- des pansements de différentes tailles, éventuellement résistants à l'eau
- des bandes de différentes largeurs
- des rouleaux de sparadrap
- des ciseaux pour découper le sparadrap, les bandes ou autres
- une pince à écharde pour retirer des corps étrangers
- de quoi arrêter des saignements (mèches hémostatiques, pansements compressifs)
- une couverture de survie
- une écharpe pour maintenir un membre blessé
- des épingles de sûreté
- des compresses spéciales ou des crèmes pour les brûlures
- de la crème à l'arnica pour les hématomes
- des sacs pour les déchets des matériels de soin

En fonction des besoins spécifiques à votre lieu de travail, vous pouvez également entreposer dans votre armoire à pharmacie :

- des masques de protection respiratoire en période d'épidémie
- des masques de bouche à bouche
- des kits de récupération de membre sectionné (pour les entreprises où sont manipulées des machines coupantes)
- des stations de rinçage oculaire en cas de projections chimiques dans les yeux
- des packs de froid instantané pour les contusions
- de l'alcool isopropylique à 70% pour la désinfection de surfaces contaminées ou de la peau

La pharmacie d'entreprise ne contient pas de médicaments. En effet, leur délivrance par du personnel non médical pourrait provoquer des erreurs d'administration ou des accidents allergiques. Des médicaments peuvent figurer dans une armoire à pharmacie quand celle-ci est gérée par un médecin ou un infirmier.

Où placer l'armoire à pharmacie ?

Dans certaines entreprises, l'aménagement d'un local de soin est obligatoire. Selon l'article R4214-23 du Code du Travail, cela concerne les établissements industriels dont les effectifs dépassent 200 salariés et les autres établissements de plus de 500 salariés.

Pour les autres lieux de travail, la pharmacie peut être placée dans un lieu accessible, connu des employés. Une signalisation claire est obligatoire pour identifier tout le matériel de premiers secours.

L'emplacement des différents meubles à pharmacie et des autres matériels de soins doit être étudié en fonction de la configuration de l'établissement. Il est judicieux de les installer au plus près des zones à risques.

Afin de déterminer le lieu exact et la hauteur de fixation au mur d'une armoire, veillez à ce que la poignée ou la serrure soit facilement accessible par un adulte mais pas par un enfant (important dans les crèches et maternelles par exemple). Effectuez un test pour vous assurer que les portes peuvent être ouvertes sans gêne.

Qui peut l'utiliser ?

Dans l'idéal, si un médecin du travail, un infirmier diplômé d'État (IDE) ou un salarié sauveteur secouriste du travail (SST) est présent dans l'entreprise, c'est à lui que revient la responsabilité de prodiguer les premiers soins et donc d'utiliser le contenu de l'armoire à pharmacie.

La circulaire du 20 janvier 1997 exige que ces informations soient clairement notées dans un document, validé par l'employeur et le Comité Social et Économique (CSE). Le document listera également « les formations suivies, les diplômes obtenus et leurs validations périodiques ».

Ce qu'il faut retenir

- Le Code du Travail exige que les lieux de travail soient « équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques et facilement accessible ».
- L'armoire à pharmacie fait partie de ces équipements, mais son contenu n'est soumis à aucune contrainte réglementaire.
- C'est à l'employeur d'évaluer les risques dans son entreprise et d'établir une liste de produits à entreposer dans l'armoire à pharmacie, en concertation avec le médecin du travail.

La vérification et le réapprovisionnement de l'armoire à pharmacie seront de la responsabilité de la personne désignée dans le registre de sécurité.